

**COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 FEVRIER 2016 à 20 heures 30**

*Sous réserve d'approbation par lors de la prochaine réunion de conseil municipal*

Par suite d'une convocation en date du 17 février 2016, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Tailleul » le 24 février 2016 à 20 heures 30

Etaient présents : 15 conseillers

	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle		GAUCHER Antoine		
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia			LEBOISNE Sébastien
	LEMOUSSU Joël			PARIS Jean-Claude
PARIS Solange	PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	VAUFLEURY Gilles

Absents excusés : GUERIN Ludovic, LANGLOIS Patrice, POIRIER Marcel : 3 absents excusés  
 JEHAN Gabriel pouvoir à PARIS Solange  
 LELIEVRE Aline pouvoir à LEBOISNE Sébastien  
 BOISHY Martine pouvoir à COURTEILLE Eric  
 LUQUET Philippe pouvoir à GUERIN Maryline  
 GAOUYAT Claude pouvoir à PARIS Jean-Claude  
 GRASMENIL Eric pouvoir à CHARPENTIER Françoise  
 MOTTAIS Marguerite pouvoir à ROUPENEL Rolande

} 7 pouvoirs

Secrétaire de séance : Marc Boudry

Points en plus : [acceptés par l'ensemble du conseil municipal à l'unanimité](#)

- Travaux route de Landivy
  - o Autorisation de signer le marché et les avenants de moins 5%
  - o Choix de l'entreprise
  - o Point sur la mission de SEGUR
- Installation classée – EARL Roullier-Prunier – Saint Cyr du Bailleul

**1. Approbation du CR du 22 janvier 2016 : à l'unanimité**

**2. INDEMNITES DU MAIRE ET DU MAIRE DELEGUE**

Une circulaire de la Préfecture concernant les indemnités des Maires a été diffusée en date du 19 janvier 2016 spécifiant l'automatisme de fixation des indemnités de fonctions de maire et maire délégué ( suite à la loi 2016-366) du 31 mars 2015

Par conséquent, Les conseillers sont invités à délibérer à nouveau afin d'attribuer au Maire et au maire délégué le montant maximal au barème à savoir

- 1178.46 euros brut ( soit 31% de l'indice 1015) pour le Maire

- 646.25 euros brut ( soit 17 % de l'indice 1015) pour le maire délégué.

[👉 Approuvé à l'unanimité](#)

### **3. DESIGNATION DE REFEFENT(s) COMMUNICATION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Mme Paris Solange
- M. Courteille Eric
- M. Leboisne Sébastien

Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces référents auront pour mission d'assurer la rédaction en corrélation avec le secrétariat du site internet et du bulletin.

Le bulletin « le Pt'it Buais-les-Montois », édition spéciale est distribué actuellement dans les boîtes aux lettres par le conseil municipal.

### **4. DESIGNATION DELEGUES**

A la demande de la communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët, le conseil doit désigner par délibération les délégués des commissions suivantes :

- Pour la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées) :
  - LUQUET Philippe et PETITPAS Robert
  - LEBOISNE Sébastien et LEMOUSSU Joël
- Pour le S.A.G. ( le secteur d'action gérontologique) :
  - LEMOUSSU Joël
  - LEBOISNE Sébastien
  - GUERIN Maryline

[👉 Approuvés à l'unanimité](#)

### **5. REGULARISATION SITUATION ADMINISTRATIVE DE ALINE LENEVEU**

En 2013, la commune de Buais a délibéré pour créer une indemnité administrative et de technicité (IAT) pour uniquement les adjoints administratifs.

Or, Aline LENEVEU, déjà bénéficiaire de l'IAT en tant qu'adjoint administratif, a été promue « rédacteur territorial ». suite à l'obtention d'un concours.

Il convient donc de délibérer pour la mise en place de l'IAT pour le grade de rédacteur.

Cette délibération sera suivie par un arrêté octroyant nominativement l'IAT.

[Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'instaurer l'IAT au grade de rédacteur territorial et de la fixer au coefficient « 4 » sur une échelle de 0 à 8 \(même coefficient que les adjoints administratifs\).](#)

## 6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Sur proposition de la commission « affaires sociales et culturelles », les conseillers prennent connaissance des montants des subventions pour 2016, détaillés ci-dessous :

<b>Demandeurs</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Croix-Rouge française	100,00	100,00	0,00
Lutte contre le cancer	70,00	100,00	0,00
Familles rurales	15,00	0,00	0,00
Gymnastique volontaire	180,00	180,00	160,00
Société de chasse Buais-Ferrières	150,00	150,00	130,00
Animaux nuisibles	200,00	200,00	200,00
AFN	150,00	150,00	50,00
Club du 3ème âge	440,00	440,00	400,00
Association donneurs de sang	125,00	125,00	100,00
Musique et loisirs	280,00	280,00	280,00
Roue d'or le teilleul	50,00	0,00	0,00
Comité des fêtes de Buais	1000,00	1000,00	1000,00
Restos du cœur	160,00	160,00	160,00
APAEIA Avranches	35,00	35,00	35,00
AAEP Ecole de Buais - Cadeaux Noël	prévu 50 non versé	0,00	0,00
AAEP Ecole de Buais	0,00	0,00	0,00
Handball Le Teilleul	150,00	150,00	150,00
Maison de retraite Le Teilleul	55,00	0,00	0,00
Secours catholique de la Manche	105,00	70,00	70,00
Secours populaire de la Manche	0,00	0,00	0,00
Banque alimentaire de la Manche	31,20	78,00	100,00
La Lyre Teilleulaise	150,00	150,00	150,00
séjour à la voile école Lecroisey SHH		100,00	0,00
séjour à Paris école Lecroisey SHH		100,00	0,00
la pétanque de Buais	0,00	150,00	130,00

à dispatcher à la fin de l'année entre les deux. Donc attendre versement fin d'année

versement sur dossier

versement sur dossier

AFM TELETHON	0,00	0,00	0,00
UCIA SHH		0,00	0,00
Comité jumelage Barenton-Le Teilleul-Puderbach		149,00	149,00
BUAIS COUNTRY	0,00	200,00	160,00
TOTAL	3446,20	4067,00	3424,00

Demandeurs	2015	2016
Section UNC/AFN St Symphorien des Monts	35	50
Club espoir et amitié	200	200
Société de chasse	35	50
Association Récréa'Monts	150	150
TOTAL	420	450

Le conseil municipal a décidé de prendre en compte dans le montant des subventions octroyées aux associations communales, la location gratuite (location, vaisselle, chauffage, électricité et gaz) des salles pour 3 week-ends par an et a décidé le versement des subventions ci-dessus récapitulées soit un montant de 3874 euros pour l'année 2016.

A noter qu'en 2015, le montant des subventions étaient de 4907 euros (les deux communes confondues).

## 7. SUBVENTIONS AUX ECOLES

Monsieur le Maire fait lecture des demandes de subventions exceptionnelles :

- Demande de l'Ecole de Notre Dame du Touchet pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour un art du cirque :

6 enfants concernés (3 enfants pour Buais et 3 enfants pour St Symphorien des Monts).

Le coût total par élève revient à 54.80€ .

Le conseil municipal décide donc d'octroyer 15 euros par élève.

- Demande de l'école Lecroisey de St Hilairedu harcouët pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour un voyage au Puy du fou :

9 enfants (8 enfants pour Buais et 1 enfant pour St Symphoriendes Monts)

Le cout par élève s'élève à 110€

Le conseil municipal décide donc d'octroyer 15 euros par élève.

## 8. AVENANT CONVENTION PRESENCE VERTE

Suite à la création de la commune nouvelle, Buais-les-Monts doit signer avec l'association (Loi 1901) « Présence verte » un avenant à la convention de partenariat pour la télé-assistance aux personnes de notre commune.

Cette association propose aux personnes en perte d'autonomie, dans le but de favoriser le maintien à domicile, la mise en place de la téléassistance.

Du fait que la commune ait conclu une convention, permet aux personnes concernées d'accéder à ce service à moindre coût.

Après débat, le conseil municipal approuve la signature de l'avenant et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents.

#### **9. URSSAF : adhésion assurance chômage pour agents contractuels**

Suite à la création de la commune nouvelle, les conseillers municipaux sont invité à se prononcer sur l'adhésion à l'assurance chômage (URSSAF) pour les agents contractuels.

Pour information, une collectivité territoriale a la possibilité soit d'assurer les versement d'assurance chômage sur ses deniers soit de souscrire l'assurance chômage proposé par l'URSSAF.

Après débat, les conseillers municipaux souhaitent que cette adhésion soit reportée lors de l'embauche, le cas échéant, d'un agent contractuel.

#### **10. PRESENTATION : ETUDE DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE « CAMILLE CLAUDEL »**

Monsieur le Maire présente aux conseillers une ébauche de réhabilitation du groupe scolaire réalisé par le cabinet Pact Arim.

Monsieur le Maire a introduit le sujet par la projection de la situation actuelle et de la proposition future à savoir 12 logements T2 répartis dans les anciennes classes, préaux, cantines et bâtiments centraux et une salle commune dans l'ancienne bibliothèque.

M.Leboisne, en tant que responsable de la commission « Patrimoine et travaux » a rapporté les modifications demandées par la commission lors de la réunion avec Pact Arim à savoir :

- suppression des logements dans les préaux et dans la cantine
- nouvelle répartition des logements dans le bâtiments central (T3-T4 au lieu des T2)
- création de garages dans les préaux
- aménagement des extérieurs (espaces verts)
- création de logement dans l'ancienne bibliothèque.

Le conseil municipal est favorable à ce projet, il reste dans l'attente d'une estimation et d'une nouvelle proposition reprenant les nouvelles exigences du conseil municipal.

#### **11. POINTS EN PLUS (acceptés par le conseil en début de séance)**

- Travaux route de Landivy
  - o Autorisation de signer le marché et les avenants de moins 5%
  - o Choix de l'entreprise
  - o Point sur la mission de SEGUR

Suite à l'appel d'offres qui a été lancé courant janvier concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, Monsieur le maire a présenté la proposition de la commission des marchés à procédure adaptée à savoir l'entreprise LEMEE TP (Saint Sauveur des Landes) pour les montants suivants :

	Hors taxes	TVA	TTC
Assainissement eaux usées / eaux pluviales	9470,00 €	1 894,00 €	11 364,00 €
Eaux usées	70 227,00 €	14 045,40 €	84 272,40 €
Eaux pluviales	49 936,00 €	9987,20 €	59 923,20 €
Totaux	129 633,00 €	25 926,60 €	155 559,60 €

Monsieur le Maire tient à préciser que le résultat de la consultation est 20% moins élevé que l'estimation présentée par le Cabinet Ségur.

**Délibération :**

Considérant la consultation des entreprises qui a eu lieu courant janvier

Considérant les offres réceptionnées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- RETIENT l'entreprise LEMEE TP (Saint Sauveur des Landes) pour les montants suivants

	Hors taxes	TVA	TTC
Assainissement eaux usées / eaux pluviales	9470,00 €	1 894,00 €	11 364,00 €
Eaux usées	70 227,00 €	14 045,40 €	84 272,40 €
Eaux pluviales	49 936,00 €	9987,20 €	59 923,20 €
Totaux	129 633,00 €	25 926,60 €	155 559,60 €

- AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution du marché ainsi que les avenants dans la limite de 5 %.

**Point sur la mission SEGUR**

Monsieur le maire rappelle qu'un premier devis a été signé début 2015 avec le cabinet SEGUR qui avait pour objet la réhabilitation des réseaux et de la voirie sur la route de Landivy.

Il rappelle également que le projet sera subventionné par l'Agence de l'Eau sur la partie Assainissement, il convient donc de présenter précisément la répartition des travaux Eaux Usées, Eaux Pluviales et voirie en fonction des différents budgets, c'est-à-dire que :

- Les travaux de réfection de réseaux d'assainissement seront supportés par le budget Assainissement
- Les travaux d'effacement de réseaux, de réaménagement de voirie et d'acquisition de candélabres seront supportés par le budget Principal

Par conséquent, la mission du cabinet SEGUR doit être aussi répartie au mieux entre les postes précédemment détaillés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE les devis présentés par le cabinet SEGUR prévoyant la répartition telle quelle :

<b>Réhabilitation route de Landivy (voirie et eaux pluviales) : Budget principal</b>	
9110.00 HT	10 932 € TTC
<b>Réfection Assainissement route de Landivy – Budget Assainissement</b>	
5440,00 HT	6528,00 TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les présents devis et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché

**Installation classée – EARL Roullier-Prunier – Saint Cyr du Bailleul**

Monsieur le Maire a présenté le projet déposé par l'EARL Roullier Prunier sise « La fraichère » à Saint Cyr du bailleul en vue d'être autorisée à agrandir l'élevage avicole qu'elle exploite à la dite adresse portant ainsi à 54 750 animaux-équivalents ( soit 53 000 poulets de chairs ou 18250 dindes médium).

Notre commune étant concernée par cette demande, par le rayon d'affichage de trois kilomètres autour d'une partie du plan d'épandage établi par la dite EARL.

Considérant que l'enquête publique est en cours,  
Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis.

Il a été soulevé la question de l'élevage intensif et de ses conséquences en général.  
Il a été rappelé que ces exploitations sont tenues par le respect du bien être animal.

Après débat, le conseil municipal après en avoir délibéré, 2 « contre », 1 « abstention »  
- EMET un avis favorable au dossier présenté par l'EARL Roullier Prunier.

## 12. **QUESTIONS DIVERSES**

### ○ **Demande de réservation de la salle pour 3 dimanches pour exercer de la danse de salon**

Monsieur le maire a fait part d'une demande de réservation de la salle de convivialité pour 3 dimanches consécutifs pour faire de la danse de salon.

La personne souhaitait trois dimanches consécutifs et proposait de créer une association sur Buis-Les-Monts.

Le conseil municipal a proposé que le régime des particuliers soit appliqué tant que l'association ne sera pas créée.

Si des associations communales souhaitent faire leurs séances le week-end, cela sera compris comme une location de week end (au nom de leurs 3 locations gratuites)et non une mise à disposition gratuite comme en semaine.

### ○ **Les panneaux d'entrée de bourg**

Un conseiller a demandé si nous devons remplacer les panneaux d'agglomération du fait de la commune nouvelle.

La commune nouvelle avait été instaurée dans le but de faire des économies, par conséquent les panneaux seront remplacés lorsque l'usage le demandera, il n'y a pour l'instant aucune obligation.